



AVIS AUX PARTIES ET À LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE

AUX : Parties et à la communauté juridique

DE : L'honorable Marc Noël,
Juge en chef de la Cour d'appel fédérale

DATE : 12 mai 2020

OBJET : Nouvelle prolongation de la période de suspension provoquée par la COVID-19 et directive sur l'obtention de déclarations sous serment et/ou d'affidavits à distance

[1] Par l'[Avis aux parties et à la communauté juridique du 19 mars 2020](#), la Cour d'appel fédérale a suspendu les échéances prévues aux Règles ou à toute directive ou ordonnance de la Cour. Par l'[Avis aux parties et à la communauté juridique du 2 avril 2020](#), notre Cour a prolongé la période de suspension jusqu'au 15 mai 2020. Une nouvelle prolongation de cette période de suspension est justifiée eu égard aux circonstances. La période de suspension est par le présent avis prolongée jusqu'au 29 mai 2020.

[2] Tous les Avis aux parties et à la communauté juridique antérieurs demeurent en vigueur.

[3] De nombreuses provinces, barreaux et cours supérieures ont adopté et publié des directives et des mécanismes permettant temporairement le recours aux déclarations sous serment et/ou affidavits à distance dans le cadre de procédures judiciaires. Le dépôt de déclarations sous serment et/ou affidavits obtenus à distance durant la période de suspension par des moyens jugés acceptables par une cour supérieure d'une province sera accepté pendant cette période.

« Marc Noël »

Juge en chef,
Cour d'appel fédérale